



MAIRIE
D'ANDREST
65390

Objet : Attestation de survenance d'orages de grêle le samedi 02 mai 2026

Madame, Monsieur,

Je soussigné, Louis DINTRANS, Maire de la commune d'ANDREST (Hautes-Pyrénées) certifie que sur la commune d'ANDREST, un orage de grêle a eu lieu le samedi 02 mai 2026 aux alentours de 18H00 avec vent violent, pluie diluvienne et grêle en grande quantité.

Cet évènement climatique a affecté tout le territoire de la commune d'ANDREST causant des dégâts sur les habitations, les véhicules et autres infrastructures selon les observations réalisées.

Cette attestation peut être utilisée pour toute démarche administrative relative à l'impact de cet orage de grêle.

Fait à ANDREST, le 04 mai 2026

Louis DINTRANS
Maire d'Andrest

